

## **ASSOCIATION OING-SERVICE**

Maison des Associations

1, place des Orphelins, F - 67000 STRASBOURG

Inscrite au registre des associations

Tribunal judiciaire de Strasbourg Vol 72, Fol 105

---

### **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**du 5 avril 2022, de 16h45 à 17h45**

**en format hybride (présence au Palais de l'Europe et visioconférence KUDO)**

**adopté par l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2023**

*Le 19 mars 2022 le Président a invité les OING membre et a indiqué l'ordre du jour.*

*Sont présents 15 membres votant par carton et 21 membres votant par KUDO.*

#### **1) Accueil et adoption de l'ordre du jour**

Le Président, Davide Capecchi, accueille les participant.e.s à partir du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Il rappelle l'utilisation du système de visioconférence KUDO et le procédé pour les votes (par carton de vote pour les membres présents dans la salle respectivement par KUDO pour les membres participant par visioconférence). Puis il présente l'ordre du jour.

**L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

**2) Nomination rapporteur** : Annelise Oeschger, secrétaire

**3) Le compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2021** est adopté à l'unanimité.

**4) Présentation du rapport moral 2021** par Marie-Claire Galibert, Vice-présidente

Le rapport moral 2021 est adopté à l'unanimité.

**5) Les comptes et le rapport financier 2021** sont présentés par Heleen Jansen, trésorière, et Philippe BURCKLE, expert-comptable.

**6) Le Rapport du réviseur aux comptes** est présenté par Jean-Pierre Demange.

Sur question, Gerhard Ermischer, Président de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, explique qu'en plus de la subvention annuelle à OING-Service - actuellement de 16'000 € an - qui est soumise au principe de la parité (le CoE ne donne pas plus que la somme des cotisations des OING) fixé par le Comité des ministres dès l'instauration de la subvention en 1994 le Conseil de l'Europe finance maintes activités de la Conférence des OING. Gerhard est en contact régulier avec les délégué.e.s des ministres par rapport à une augmentation du financement pour la Conférence des OING.

**Quitus est donné au Conseil d'administration**, avec 29 voix pour et 3 abstentions.

**7) Présentation du projet de budget 2022** par Davide Capecchi

A cette occasion, le Président présente également le fonctionnement du financement pour les Comités:

Chaque Comité dispose d'un budget de 1'000 € en 2022 pour une utilisation libre, à l'exception des traductions pour lesquelles un accord explicite d'OING-Service est requis. En plus de cette somme, les Comités peuvent soumettre des projets pour financement (en tout ou en partie) par OING-Service. Ces projets seront discutés par la Commission permanente de la Conférence des OING et cette dernière décidera de proposer ou non à OING-Service de les financer. OING-Service traitera avec bienveillance une recommandation positive de la Commission permanente, mais reste néanmoins libre dans sa décision en ce sens qu'un avis positif de la Commission permanente ne l'oblige pas à financer un projet et ne détermine pas le montant de ce financement.

**Le budget 2022 est adopté à l'unanimité.**

#### **8) Montant cotisation annuelle 2023**

Le Conseil d'administration propose de garder les mêmes montants qu'en 2022: cotisation de base 150€ - cotisation de soutien de 200 € ou plus - cotisation minimale de 100 € compte tenu de la situation financière toujours serrée de maintes OING membres.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### **9) Révision du Règlement intérieur d'OING-Service**

Davide Capecchi explique que le CA a jugé utile de réviser le Règlement intérieur après l'adoption des nouveaux Statuts en octobre 2021. Et ceci sur la base de l'art. 19 des Statuts:

"Un Règlement intérieur sera établi par le Conseil d'administration, qui le fera alors approuver par l'Assemblée générale. Il pourra être modifié sur proposition du Conseil d'administration par l'Assemblée générale."

Le présent projet est plus concis et plus précis, par exemple en ce qui concerne les élections et les demandes de remboursement, et il permet le remboursement de frais de membres du Bureau ou du CA d'OING-Service si aucun autre fond ne peut supporter ces frais (art. 5 al. 2). Suite à une observation le Président précise que la version française fait foi et que la version anglaise sera finalisée après adoption.

**Le Règlement intérieur révisé est adopté à l'unanimité avec une abstention.**

*Le Président remercie le réviseur aux comptes, l'expert comptable et les membres du Bureau pour leur travail et leur engagement constructif et il clot la séance.*